

2016 : Une 3^{ème} génération d'Eudémis en Charente

Les dégâts dus aux tordeuses de la grappe et en particulier Eudémis, sont parfois très conséquents en Charente dans les secteurs à historiques. Nous observons généralement deux générations (G1 et G2) d'Eudémis, suivies d'un vol sporadique, difficilement attribuable à une troisième génération (G3). En 2016, la règle a changé, avec une G3 identifiée qui a provoqué des dégâts dans les secteurs historiques mais aussi dans des zones où le papillon est habituellement peu présent.

Que s'est-il passé cette année?

Le démarrage du cycle en saison a lieu au printemps, avec l'émergence des adultes issus des chrysalides hivernantes. Cette année, le vol de première génération a été observé début mai, et s'est étalé sur un mois.

Les premiers glomérules ont été observés mi-juin, au début de la floraison. Le seuil d'intervention n'a été atteint que sur le secteur de Juillac-le-Coq. Exceptionnellement, dans les secteurs à forte pression d'Eudémis, des perforations sur des baies à taille petit pois ont été observées.

Le vol de deuxième génération (G2) a débuté mi-juillet. Après l'éclosion et le stade baladeur, la chenille perce une baie pour y former une galerie sous l'épiderme, à l'intérieur de laquelle elle va se développer. Le seuil d'intervention a été atteint sur des secteurs à fortes pressions, mais aussi sous-évalué sur plusieurs secteurs, du aux traitements obligatoires flavescence dorée, et une difficulté d'observations des pontes.

La proportion de mâles diminue dans le temps lors de la G2, car l'espérance de vie

des mâles est plus courte que les femelles. Cette année, dans les secteurs à forte pression de G2 (Verrières, Juillac-le-Coq, Lignières Sonnevillle, Moulidars, Rouillac, Segonzac...), Eudémis a effectué une G3 avec un début de vol fin août. Les conditions estivales très chaudes ont favorisé ce vol. Les femelles fécondées ont alors pondu sur les baies en pleine véraison. Les larves écloses ont rapidement gagné l'intérieur de la grappe et perforé les baies. Le 12 septembre, les premières larves de G3 ont été observées sur les secteurs de Juillac-le-Coq, Moulidars et St Simeux. A l'approche des vendanges, ces perforations peuvent favoriser l'installation de pourriture grise. Cependant, les conditions climatiques de septembre ont été défavorables au développement du botrytis, permettant de limiter les dégâts provoqués par la G3.

La surveillance de cette tordeuse doit être maintenue, surtout dans le contexte climatique actuel.

...

Sommaire

- 1 2016 : Une 3^{ème} génération d'Eudémis en Charente
- 3 Du côté des viticulteurs la lutte raisonnée : le choix gagnant
- 3 Groupes Viticulture Raisonnée : retour des actions 2016
- 4 Produits alternatifs : essais mildiou 2016
- 6 Viticulture Durable et Certification Environnementale
- 6 Accord Cadre Viti vinicole
- 7 Actualités viti
- 8 Vie de la Chambre

Photo 1 : Larve Eudémis stade baladeur

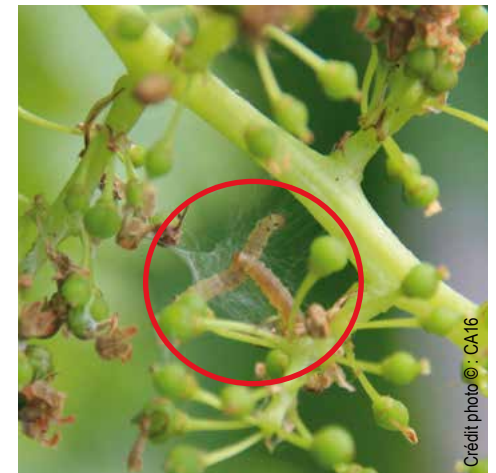
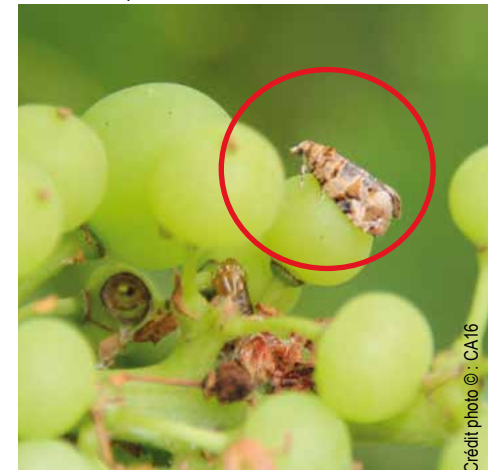
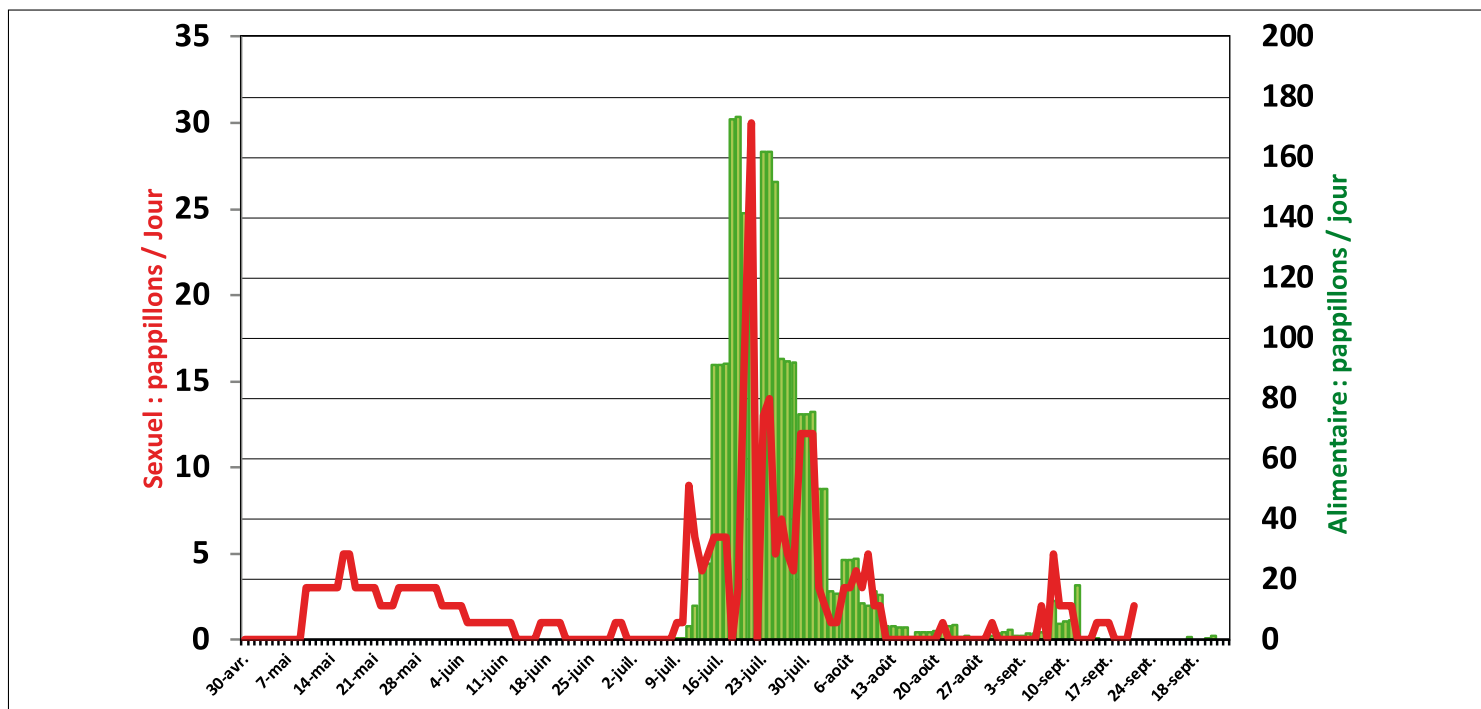


Photo 2 : Papillon Eudémis



Graphique 1 : Piépages **sexuel** et alimentaire Eudémis secteur Verrière 2016



Suivi des papillons et observations : outils d'aide à la décision indispensables pour optimiser sa stratégie tordeuses

Connaître le déroulement des cycles :

Dans le cadre de la surveillance biologique du territoire (SBT/BSV), le suivi des populations est réalisé depuis 2009 par piégeage sexuel, permettant le positionnement raisonné d'un traitement éventuel.

Quantifier les vols :

Seul le piégeage alimentaire (suivi depuis 2012 dans les secteurs à forte pression), permet d'avoir une approche quantitative de la pression réelle, en piégeant aussi les femelles.

Déterminer la pression réelle et savoir si les seuils d'interventions sont atteints :

Des observations (comptages de glomérules, œufs et perforations) doivent être réalisés en fonction des suivis des vols.

Seuils d'intervention vers de grappes

- 1^{ère} génération (G1):**
50-100 glomérules /100 grappes.
- 2^{ème} génération (G2):**
10 pontes /100 grappes
- 3^{ème} génération (G3):**
5 à 10 pontes /100 grappes.

Gestion des tordeuses de la grappes

- Devenir observateur BSV et suivre les vols par piégeage (sexuel et alimentaire)
- Observer et réaliser les comptages (glomérules, perforations, pontes)
- Choisir sa stratégie de lutte (classique, biocontrôle*)

Pour vous accompagner :

- Abonnement VITIFLASH
- Adhérer aux Groupes Viticulture Raisonnée
- Demander l'appui de votre conseiller pour un suivi personnalisé

*la Chambre d'agriculture de la Charente travaille depuis plusieurs années sur la mise en place de stratégies alternatives contre les vers de grappes, pour plus d'informations contacter Laurent Duchêne (05 45 36 34 00)

Retrouvez le bilan complet de la campagne 2016 (maladies, ravageurs, climatologie, stratégies, etc.)

- Lors des réunions bilan** des **Groupes Viticulture Raisonnée**
- dans le document de synthèse annuelle* transmis aux **Groupes Viticulture Raisonnée**

** réservées aux adhérents de ces groupes, informations et inscriptions au 05 45 36 34 00

Du côté des viticulteurs la Lutte raisonnée : le choix gagnant



Témoignage de Guy et Jérôme ROBERT, exploitation de 25 ha à CLAIX, en AOC Cognac Fin bois

La diminution des intrants, la maîtrise des coûts et les objectifs de production sont des éléments importants pour piloter leur exploitation. Adhérents au groupe viticulture raisonnée de Blanzac depuis 2015, Guy et Jérôme ROBERT ont acquis en 2016 un pulvérisateur à panneaux récupérateurs.

« Concernant la protection du vignoble, nous participons aux réunions bout de vigne de la Chambre d'agriculture afin de conforter nos choix stratégiques. Pour cette première année d'utilisation, notre nouveau pulvé nous a permis de réduire l'usage des phytos de 40 % par rapport à un usage habituel, sans prise de risque. Ainsi notre coût de protection phyto pour la campagne 2016 est de 321€/ha. Ce nouveau pulvérisateur est une bonne opération : nous estimons avoir économisé 5 780 € (produits et gazoil) pour la campagne et ce nouveau matériel représente au final un coût de 1 780 € en 2016 (cf tableau ci-dessous) ».



Description de l'exploitation et de son contexte

Localisation Claix / Charente	Main d'œuvre 3.5 ETP
Rendement moyen En moyenne : 13 à 14 hl AP/ha 2016 : estimatif à 11 hl AP/ha	SAU Total : 125 ha SAU Vigne : 25,4 ha
Commercialisation : Négoces	PRESSION MALADIES : Mildiou, Oïdium, Black Rot, Botrytis, Vers de grappe : maîtrisée

Leviers techniques utilisés :

- Utilisation d'outils inter ceps pour réduire le désherbage chimique.
- Adhérent au Groupe Viticulture Raisonnée de Blanzac.
- Bulletin de Préconisation (Vitiflash).
- Bulletin de Santé du Végétal (BSV).

Evolution récente

En 2016 achat d'un pulvérisateur avec panneaux récupérateurs « d'occasion ».

Coût théorique de la protection sans panneaux récupérateurs	539,86 €/ha
Coût réel de la protection avec les panneaux récupérateurs	321,86 €/ha
Économie réalisée sur les intrants phytos / ha	218 €/ha
Économie réalisée sur le gazoil (40l /passage à 0,5525€/l)	9,57 €/ ha
Économie totale réalisée en 2016 sur l'exploitation grâce au pulvé à panneaux *	5 780 €
Remboursement de l'emprunt du pulvé**	6 850 €/an

Soit un investissement pour ce matériel de 1 070 € en 2016

*calcul sur 25,4 ha, pour 11 passages sur la campagne 2016

** emprunt sur 7 ans

Plus d'informations : Frédéric JOSEPH - 05 45 36 34 00

Groupes Viticulture Raisonnée : retour des actions 2016

Les outils inter ceps sur les terres du Blanzacais

Début mai, les animations des groupes viticultures raisonnées ont proposé des démonstrations d'outils interceps. Quatre matériels (BRAUN, BOISSELET, ARRIZZA, BERNHARDT) ont prouvé la faisabilité technique de cette méthode dans le vignoble Cognaçais. A suivre...

Le bio-herbicide se dévoile

Fin mai, la société JADE intervient en démonstration avec le bio-herbicide BE-

LOUKHA au LEPA de Barbezieux, auprès d'un groupe de viticulteur.

Echanges sur les nouveaux appareils de pulvérisation confinée

Tout au long de la campagne, les viticulteurs du groupe de Segonzac ont pu échanger sur les nouveaux appareils de pulvérisation acquis par des adhérents du groupe. Les expériences ont été confrontées : performances techniques, ergonomie, investissement ...

Démonstrations d'outils interceps - Mai 2016



Démonstration d'un bio-herbicide - Mai 2016



Produits alternatifs : essais mildiou 2016



Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture de la Charente en collaboration avec la Section Viticole teste des produits alternatifs pour la lutte anti-mildiou.

Ces produits alternatifs sont utilisés en association avec un produit de contact. Dans notre essai, le cuivre (à 600 g/ha) a été choisi comme témoin de vraisemblance. Ce dernier permettra de comparer et d'étudier l'efficacité des produits alternatifs associés.

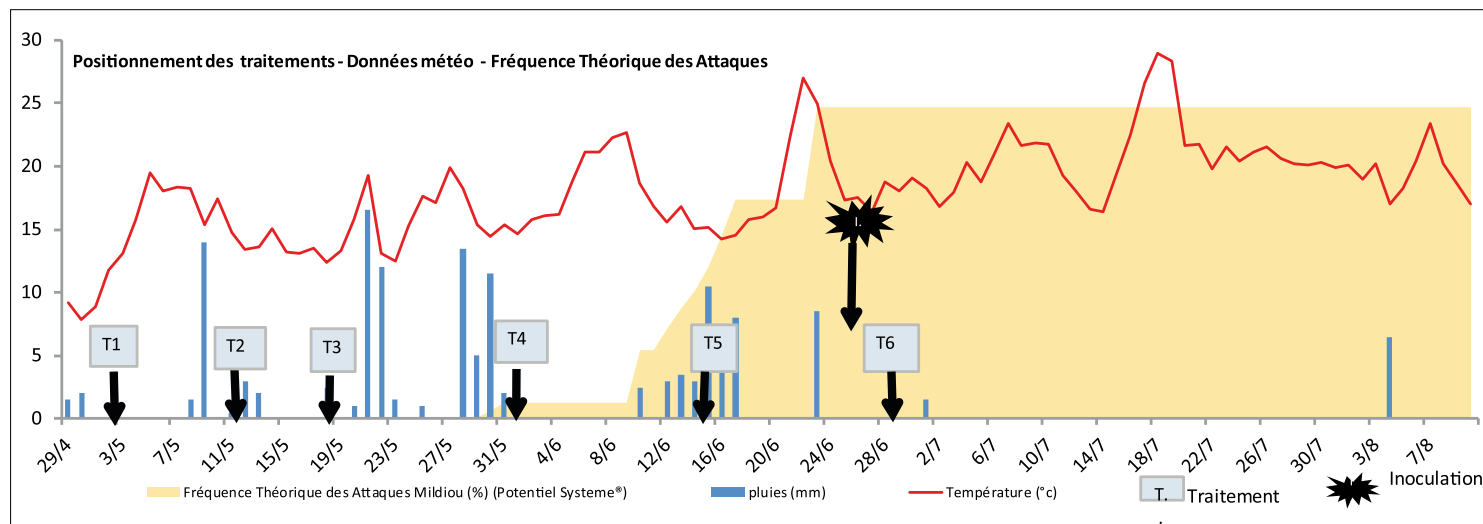
Tableau 1 : Spécialités testées – Parcelle de Lignières Sonneville

Produit Commercial (Firme)	Type	Composition	Mise en situation dans l'expérimentation	Cout (€) /Ha par	IFT par application
BB Rsr (UPL)	anti Mildiou	sulfate de cuivre (20%)	Témoin de Vraisemblance (TV) : 600g de cuivre métal /ha (BB Rsr à 3 kg/ha)	17,7	0,8
LBG-01F034 (De Sangosse)	anti Mildiou	phosphonate di potassique (730g/l)	LBG-01F034 (3L/ha) + BB Rsr (3kg/ha)	48,9	1,55
REDELI (Syngenta)	anti Mildiou	di sodium phosphonate (500g/l)	REDELI (3L/ha) + BB Rsr (3kg/ha)	45,7	1,8
LABIFOL SPYDONE (Labin)	engrais foliaire	zinc (80 g/l)	LABIFOL SPYDONE (2,5L/ha) + BB Rsr (3kg/ha)	37,7	0,8
CANTOR (Jouffray-Drillaud)	adjuvant	Triglycéride éthoxylé (790 G/L)	BG-01F034 (3L/ha) + BB Rsr (3kg/ha) + CANTOR	52,9	1,55

source "Le cout des fournitures en viticulture et œnologie 2016"

La protection a débuté le 3 mai avant les contaminations annoncées par Potentiel Système®. Le renouvellement de chaque programme s'est fait tous les 14 jours à partir du T3. La pression mildiou est restée faible jusqu'à mi-mai. Puis, entre le 18 et le 31 mai, un cumul de pluies de 63 mm précédant les applications du « T3 » a relevé la pression maladie. Cela a permis de mettre à l'épreuve les programmes testés. La pression s'est maintenue jusqu'à fin juin.

Graphique 1 : Positionnement des traitements - Données météo - Fréquence Théorique des Attaques



Evaluation des dégâts et efficacité des programmes : la tendance montre un gain d'efficacité en associant les produits alternatifs

Tableau 2 – Notations de Mildiou du 30/06/16 et analyses statistiques Newman-Keuls (NK 5%)

	Feuilles				Jeunes Feuilles				Grappes			
	Fréquence		Intensité		Fréquence		Intensité		Fréquence		Intensité	
MODALITES	%	NK	%	NK	%	NK	%	NK	%	NK	%	NK
TEMOIN NON TRAITE	21,0	NS	1,4	NS	10,7	NS	1,2	A	16,0	NS	2,5	NS
Témoin de Vraisemblance (TV) (BB Rsr à 3 kg/ha)	12,3	NS	0,7	NS	8,7	NS	0,6	B	3,3	NS	0,2	NS
LBG-01F034 + TV	9,0	NS	0,4	NS	4,3	NS	0,3	B	2,7	NS	0,1	NS
REDELI + TV	8,6	NS	0,4	NS	5,7	NS	0,2	B	7,37	NS	1,3	NS
SPYDONE +TV	9,0	NS	0,4	NS	5,0	NS	0,2	B	2,7	NS	0,3	NS
CANTOR + LBG-01F034 + TV	6,7	NS	0,2	NS	2,3	NS	0,1	B	2,7	NS	0,1	NS

Au 30 juin :

- TNT peu atteint.
- Intensité d'attaque sur jeunes feuilles plus importante sur le TNT (groupe A).
- Légère tendance d'une meilleure efficacité des programmes avec produits alternatifs.

Tableau 3 – Notations de Mildiou du 17/07/16 et analyses statistiques Newman-Keuls (NK 5%)

	Feuilles				Jeunes Feuilles				Grappes			
	Fréquence		Intensité		Fréquence		Intensité		Fréquence		Intensité	
MODALITES	%	NK	%	NK	%	NK	%	NK	%	NK	%	NK
TEMOIN NON TRAITE	43,3	A	9,4	A	35,7	A	9,2	A	47,3	A	15,7	NS
Témoin de Vraisemblance (TV) (BB Rsr à 3 kg/ha)	21,3	AB	3,2	AB	18,7	B	3,6	B	19,3	B	2,6	NS
LBG-01F034 + TV	13,3	B	1,0	B	7,3	B	1,0	B	8,7	B	0,3	NS
REDELI + TV	13,0	B	0,9	B	8,3	B	0,9	B	8,0	B	0,5	NS
SPYDONE +TV	11,7	B	0,8	B	7,0	B	0,6	B	8,0	B	0,4	NS
CANTOR + LBG-01F034 + TV	7,7	B	0,6	B	6,0	B	0,5	B	6,7	B	0,7	NS

Au 17 juillet

- Attaques de mildiou plus importantes sur TNT.
- Modalité cuivre seul plus touchée que les autres.
- Pas de différences significatives sur grappes entre les modalités traitées.
- Tendance d'une meilleure efficacité des modalités avec produits alternatifs.

Tableau 4 Comparaison des efficacités

EFFICACITE PAR RAPPORT AU TNT ET GAIN PAR RAPPORT AU TV

	Feuilles				Jeunes Feuilles				Grappes			
	Efficacité Fréquence	GAIN (%)	Efficacité Intensité	GAIN (%)	Efficacité Fréquence	GAIN (%)	Efficacité Intensité	GAIN (%)	Efficacité Fréquence	GAIN (%)	Efficacité Intensité	GAIN (%)
TEMOIN NON TRAITE	0		0		0		0		0		0	
Témoin de Vraisemblance (TV) (BB Rsr à 3 kg/ha)	51	0	66	0	48	0	61	0	59	0	84	0
LBG-01F034 + TV	69	18	89	23	79	32	89	28	82	23	98	14
REDELI + TV	70	19	90	24	77	29	91	30	83	24	97	13
SPYDONE +TV	73	22	92	26	80	33	93	32	83	24	98	14
CANTOR + LBG-01F034 + TV	82	32	94	28	83	35	95	34	86	27	96	12

- Un léger gain d'efficacité apporté par les produits alternatifs comparés au cuivre seul
- Gain assez marqué sur feuilles et jeunes feuilles (de + 18 % à +36 %), et légèrement sur grappes (de +12 % à +27 %)
- Gain supplémentaire apporté par CANTOR (adjuvant de bouillie) dans l'association « LBG+CUIVRE+CANTOR », principalement sur feuilles.

Au final dans les conditions de cet essai, nous constatons une efficacité assez satisfaisante du cuivre seul avec des renouvellements à 14 jours pour une pression Mildiou faible à moyenne.

Les produits alternatifs ont apporté une protection très satisfaisante. La tendance montre un gain d'efficacité modéré en associant ces produits, avec des différences significatives sur feuilles comparées au cuivre seul.

Nous remercions M. Guimbertaud, responsable d'exploitation au Domaine de Hauteneuve, ainsi que Antoine Leenhardt (stagiaire en Licence des Sciences de la vigne) pour leurs collaborations, qui ont permis la réalisation de ces essais dans de bonnes conditions expérimentales.

Plus d'informations : Frédéric JOSEPH - 05 45 36 34 00

Viticulture Durable et Certification Environnementale

Le BNIC en partenariat avec les Chambres d'agriculture et l'IFV ont élaboré un Référentiel Viticulture Durable. Ce référentiel renvoie à des exigences réglementaires et un ensemble de bonnes pratiques que la filière entend se fixer et valoriser. Dans cette démarche volontaire et progressive, chaque viticulteur pourra réaliser un autodiagnostic en ligne et mettre en place un plan d'action pour se mettre en conformité réglementaire ou viser une certification environnementale.

Au-delà de la conformité réglementaire, la filière Cognac a opté pour une certification environnementale spécifique, inhérente à ses pratiques de production en sélectionnant des exigences particulières comme la réduction de l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement par rapport à une référence régionale), l'intégration de pratiques culturales mécaniques, la réduction de la dérive en pulvérisation... Tout viticulteur pourra s'engager sur une certification dispensée par un organisme certificateur.

Il s'agit bien de fédérer l'ensemble de la filière autour d'une démarche commune, de valoriser les bonnes pratiques et de communiquer de manière positive et en toute transparence vers la société en général. C'est une véritable dynamique de progrès que la filière Cognac entend promouvoir.

De nombreuses sessions de formations sont prévues pour accompagner le viticulteur à réaliser son autodiagnostic et la définition de son plan d'actions. Des rappels réglementaires et des approfondissements techniques sont dispensés en rapport avec les différents points de l'autodiagnostic.



Modalités d'inscription

Directement sur le site www.charente.chambagri.fr rubrique nos services > se former avec la chambre

Par téléphone au 05 45 24 49 49

Par mail à : carole.gauthier@charente.chambagri.fr ou christine.beniteau@charente.chambagri.fr

Par courrier
à Carole GAUTHIER ou Christine BENITEAU
ZE Ma Campagne – 66 impasse Niepce
16016 ANGOULEME Cedex

Accord Cadre Viti vinicole

Depuis la signature de l'accord cadre, la Chambre a réalisé près de 100 diagnostics. Les premières concrétisations sont d'actualité et les visites de fin de chantier viennent de débiter.

Témoignage de M. Blanchet à Saint Même les Carrières :

« Ce projet a démarré il y a un peu plus d'un an. Il fallait se mettre aux normes, d'une part le négoce m'encourageait à aller dans cette direction mais j'avais aussi la pression du voisinage. Le dispositif Accord Cadre a accéléré les choses. 60 % d'aides sur un projet de 50 k€, c'est avantageux, cela m'a permis de voir un peu plus large !

Si j'ai un conseil à donner ? Il faut prendre le temps de mûrir son projet, s'entourer des bons conseils puis d'en assurer la synthèse. Je cherchais un conseil neutre, c'est la raison qui m'a poussé à contacter la Chambre d'agriculture.

Aujourd'hui, je suis très satisfait de mes installations : elles sont bien regroupées et fonctionnelles même si quelques points mineurs auxquels on n'avait pas pensé peuvent être améliorés. J'ai opté pour un système Heliosec pour le traitement des effluents phytosanitaires et un stockage en bête souple pour les effluents organiques. La plateforme est correctement dimensionnée et un regard répartiteur permet de bien différencier les types d'effluents. Au final, j'y gagne en confort de travail. Cela me permet de légitimer mon activité en répondant aux exigences environnementales »

Prochaines échéances :

- PCAE : prochaine commission 1^{er} trimestre 2017, dépôt des dossiers le 31

décembre 2016 en DDT 16 et DDTM 17 et le 23 décembre au plus tard au BNIC En 2017, le PCAE va être harmonisé à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. Le nouveau dispositif n'est pas encore calé et aucune date de commission n'est fixée à ce jour. Nous conseillons de déposer vos demandes d'ici la fin de l'année afin de privilégier une instruction selon les critères connus à ce jour.

- Agence de l'Eau : la prochaine commission est programmée pour début 2017, mais les dates ne sont pas encore connues.

Pour toute information vous pouvez consulter : <https://eauviticharentes.com>



Réseau DEPHY, deux groupes viticoles en Charente

Depuis le printemps, Jean Christophe GERARDIN, Conseiller Viticole à la Chambre d'agriculture, anime un nouveau groupe constitué de 10 viticulteurs. Ce groupe, constitué de viticulteurs exploitant en viticulture biologique, a pour ambition de favoriser les échanges et les transferts, mais aussi de proposer des itinéraires de production innovants.

En parallèle, l'animation du groupe DEPHY, créée en 2011 se poursuit. Trois viticulteurs ont rejoint le groupe initial. Pour les années à venir, l'objectif du groupe est de maintenir

le cap de la réduction des produits phytosanitaires (-25 % en 2020) mais aussi d'assurer la triple performance des exploitations lors de la mise en place des stratégies de réduction. Un projet collectif orienté vers la gestion durable de l'entretien des sols devrait permettre de consolider cet objectif.

Pour en savoir plus : consulter notre page internet dédiée aux réseaux DEPHY



Taille de la vigne, un enjeu pour la pérennité du vignoble

La taille de la vigne est l'un des facteurs le plus important à maîtriser face aux enjeux de notre région viticole. Elle va déterminer la production de l'année et influencera aussi les années suivantes. De plus, face aux accidents climatiques de 2016 et à la recrudescence des maladies du bois, il est indispensable de maîtriser les bonnes pratiques de taille pour assurer la durabilité et la pérennité du vignoble. Le département Viticulture de la Chambre d'agriculture de la Charente vous propose une offre globale de formations (de l'initiation au management des chantiers) mais peut aussi vous accompagner sur vos exploitations.



Informations et renseignements, bureau décentralisé de Segonzac : 05 45 36 34 00

La campagne de lutte 2016 contre la flavescence dorée à l'heure du bilan

Cette année, le groupe technique régional flavescence dorée, composé des principaux acteurs de la filière viticole, a souhaité poursuivre les efforts entrepris en 2015 en donnant clairement la priorité aux prospections. Pour cela, en Charente, 3 animateurs flavescence dorée, encadrés par les techniciens de la Chambre d'agriculture de la Charente se sont déployés sur le territoire de l'AOC Cognac, pour animer les prospections collectives dans les communes retenues en zone d'animation prioritaire. Les premières données de cette campagne 2016 semblent encourageantes puisque le nombre de participants aux prospections collectives est en hausse, tout comme la surface viticole

prospectée avec les animateurs. En parallèle, une expérimentation sur le suivi biologique des cicadelles de la flavescence a été conduite, et devrait à terme, permettre un aménagement de la lutte insecticide. En effet, un suivi rigoureux de la présence du vecteur peut permettre de raisonner l'utilisation des insecticides. Actuellement, ces traitements sont obligatoirement appliqués (2 ou 3 traitements) dans le périmètre de lutte définie par l'arrêté préfectoral. L'idée est de mieux cibler les zones où la cicadelle est effectivement présente et de moduler les traitements insecticides en fonction des résultats obtenus lors du suivi biologique.

Nos rendez-vous

Réunions techniques

- **"Bilan de campagne 2016"** du 5 au 15 décembre 2016 (Réservées aux adhérents du Groupe Viticulture Raisonné)
- Saison des **dégustation d'eaux-de-vies** de novembre 2016 à avril 2017. Un parcours clé pour la qualité des eaux-de-vie nouvelles. Toutes les dates et les lieux sur www.charente.chambagri.fr > rubrique "événement"
- **VINITECH** Le salon Mondial Vitivinicole, Arboricole et Maraîcher du 29 novembre au 1^{er} décembre 2016. Parc des expositions - Bordeaux

Abonnements

- Pensez à envoyer votre abonnement au Vitiflash pour la campagne 2017 (en renvoyant le bulletin d'inscription joint à ce bulletin)

Formations

- Formations taille de la vigne : Renforcer vos compétences et celles de vos équipes pour la réussite de vos chantiers de taille Enjanvier:formationperfectionnement. Sur demande : Intervention personnalisée. Plus de détails voir ci-contre
- **Référentiel viticulture durable filière Cognac** Définir son plan d'action en déterminant ses propres solutions pour respecter un référentiel de haute valeur environnementale en filière Cognac. Pré-inscription sur www.charente.chambagri.fr > rubrique "se former"



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

La Chambre d'Agriculture de la Charente est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

N° SIRET : 181600016

N° Agrément : PC 00485

Le Pays Ouest Charente et la Chambre d'agriculture en action



13000 ha. C'est à quelques ha près la surface sur laquelle les acteurs du territoire Ouest Charente ont planché le 24 octobre dernier. Lors de tables rondes, ils ont pu définir ensemble des projets et des pistes d'actions à mettre en oeuvre sur les terres situées en bord d'eau. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la prestation conduite par la Chambre d'agriculture de la Charente pour le Pays Ouest Charente. Les travaux seront finalisés mi-décembre et les éléments remis pourront servir de base pour de futurs projets de développement pour les collectivités qui constitueront le territoire au 1^{er} janvier 2017.

Jean-Yves VERHAEGHEN



Pari fou : un drive fermier pour les fêtes de fin d'année

Le groupe de travail Bienvenue à la Ferme / MPP avait évoqué avant l'été ce projet un peu fou de créer un drive de produits fermiers dédié aux fêtes de fin d'année... Pari tenu par les élus de la Chambre d'agriculture, qui voient une opportunité de proposer aux producteurs charentais une possibilité pour développer leur activité économique et aussi d'innover. Le projet est lancé. Les échéances sont courtes, le sujet complexe et surtout les producteurs sont fortement mobilisés par la saison estivale au moment où nous leur annonçons le projet. Venez visiter le site internet www.charente.chambagri.fr, et vous saurez si ce Drive fermier est lancé : vous pourrez passer commande pour vos fêtes de fin d'année (retrait des commandes drive le 21 décembre à la Chambre d'agriculture de la Charente, marché de producteurs organisé sur place).

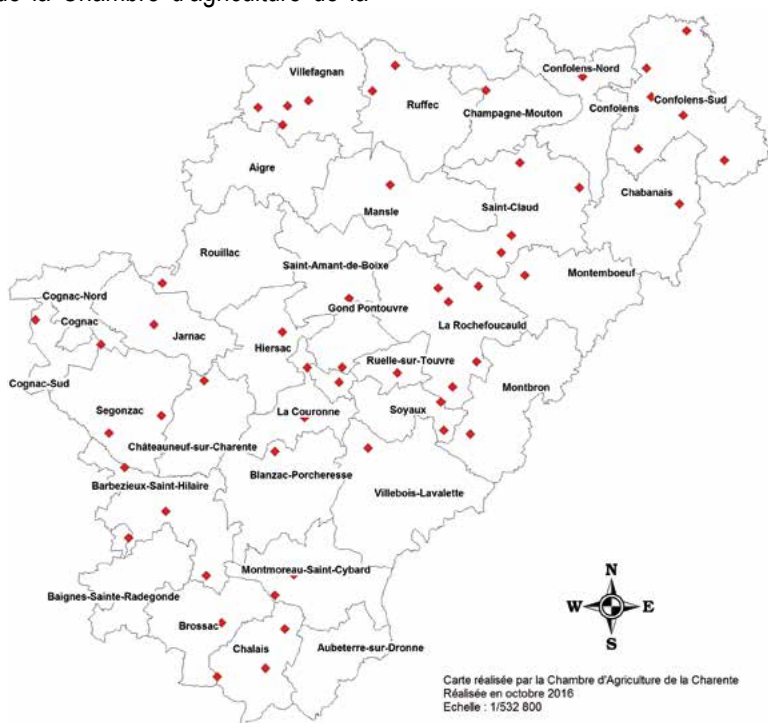
Agnès BALLU
Contact : 05 45 24 49 56

Carte des porteurs de projet à l'installation en agriculture

Vous trouverez ci-contre la dernière carte (octobre 2016) de l'ensemble des porteurs de projet à l'installation sur le département. Cette carte trimestrielle a été mise en place début 2015 par les élus de la Chambre d'agriculture de la

Charente dans le cadre du Comité Installation transmission.

www.charente.chambagri.fr > rubrique mon exploitation > transmettre mon exploitation
Laetitia PLUMAT-PERROCHEAU



Retrouvez-nous sur le salon Vinitech du 29 novembre au 1^{er} décembre 2016

Pour tester nos logiciels de traçabilité en ligne

ma **ca**ve

mes **pa**rcelles

De la sécurité à la performance

Tout au long de l'année, si vous souhaitez une démonstration ou des informations, contactez :

Marie Christine BIDAULT

Tél. : 05 45 24 49 62 / 06 13 50 11 99

mariechristine.bidault@charente.chambagri.fr

www.mesparcelles.fr